ARRITTI

nu 2687 da u 11 à u 17 di ferraghju 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205

www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

L'Affaire du Siècle
L'État français condamné !

p. 7

Réserve Naturelle de Scàndula

Les choses bougent

Les choses bougent en faveur de la réserve naturelle de Scàndula. Les eurodéputés François Alfonsi et Michelle Rivasi ne renoncent pas et continuent de mener bataille pour la récupération du Diplôme Européen. Le 1er février dernier, ils adressent un nouveau courrier au Secrétaire Général de la Convention de Berne au Conseil de l'Europe.
À lire en p. 6 è 7.

Interview d'Oriol Junqueras, prisonnier politique catalan

p. 8

Yvan Colonna devra sortir un jour de prison

p. 9

apiazzetta.com
apiazzetta.com

■ Nicolò Corso, u più grande pittore corsu

Nicolò Corso era un pittore corsu di u Rinascimentu. Troppu pocu cunnisciutu in Corsica. Truverete nant'à u situ apiazzetta.com un filmettu* chì u presenta. Stu tippu hè u più grande pittore corsu di tutti i tempi.

Nicolò nasce in Vicu versu u 1446. Hè figliolu d'un certu Lombarduccio, è hè cunnisciutu sott'à i nomi di Nicolò di Lombarduccio, Nicolò di la pieve de Vico, Nicolò Corso, per via di e so orìgine.

À 23 anni hè stallatu è travaglia in Ghjènuva. Hè in Liguria ch'elle si ponu vede e so òpere. Cumu in a chjesa di Santa Maria di Castello, in Ghjènuva.
Pinghje nant'à legnu cù a tècnica di a «tempera», è face affreschi in parechji munumenti di a regione di Ghjènuva.
Una di e so pitture si trova sposta in Amèrica, à u museu di Filadelfia. Hè una raprisentazioe di San Ghjilormu. Un'altra in un museu di Maastricht, in Olanda.
In Corsica, hà forse fattu l'affreschi di a cappella di a cunfraterna Santa Croce di Brandu. Ma e pitture sò sempre piattate.
Scrive Michel-Edouard Nigaglioni: *«son style est raffiné, son dessin élégant et sa palette lumineuse», «il a réalisé des peintures sur bois remarquables, délicates, raffinées et précieusement traitées».*

Si presenta u Medievu corsu cum'è un èpica bughja fatta di guerre è di mercenarii. Ma ci vole à crede chì a Corsica hà sappiutu pruduce artisti di grandìssima qualità.

Quale hà dettu ch'elli ùn c'èranu grandi artisti corsi? ■
Petru Paulu de Casabianca.

** Muntagiu Hugo Pelloni.*

Accapu di a reddazzione

Animale

Cinque anni fà, escìa u filmu «Demain» di Cyril Dion è Melanie Laurent, *«un aventura ch'hà scambiatu a mo vita»* dice u realisatore, *«è ch'hà datu fiatu à centinaie di millaie di personi è d'azzioni, in 30 paesi di u mondu o quasi»*. Ssu filmu testimugnava di ciò ch'ellu era pussìbule di fà per luttà contr'à u riscaldimentu climàticu è tutti l'assalti contr'à a biodiversità. Ci tocca à cambià di versu è à trasfurmà i nostri modi di campà. Ùn ghjùnghjenu à piglià e bone decisioni per cambià e cose i putenti di a pianetta. Tocca à noi, citatini, di mette a manu in pasta, d'inventà e suluzioni, è d'adunìsceci per mèttele in òpera.
Oghje Cyril Dion travaglia à un antru filmu, «Animal», nant'à a debbulezza di a biodiversità è a sparizione massiva di e spezie animale. *«Dapoi 40 anni, 70% di e pupulazioni d'animali salvàtichi vertebrati anu smaritu. Avemu bisognu d'inventà un antra manera di campà nant'à a pianetta è di campà à u latu di tuttu ciò ch'hè vivu. O sinò andemu ver d'altri capatoghji, cumpresu nove pandemìe»* dice Cyril Dion. Sò dui ghjuvanotti, maschju è fèmina, Bella è Vipulan, sensibilizati assai, chì vanu ind'è u filmu à risponde à ssa necessità di parà ss'estenzione di massa ma dinù chì cèrcanu di spiecà cumu cuabità cù u vivu nant'à a pianetta. U scopu hè di pudè sorte u filmu à a rientrata à tempu à a cunferenza mundiale nant'à a biodiversità in Marseglia. A crisa planetaria chè no campemu nasce di a destruzzione accelerata di i spazii di vita di e spèzie salvàtiche. Ci tocca à capisce l'inghjochi è i mecanìsimi di ciò chì ci accade, da pudè mette manu in pasta per indità un mondu novu. A sparizione di l'acelli, di l'ape è l'insetti pollinisatori, sò perìculi per l'Umanità. Luttà contr'à ssa sparizione ghjè luttà per l'avvene di l'omi. Fassi parte di u vivu per difèndelu, eccu a scumessa di «Animal». Filosofi, ecunumisti, agricultori, militenti di a càusa di l'ambiente s'adunìscenu per testimugnà di u bisognu di risponde à tutta a cumplessità di u prublema, ma dinù per testimugnà di a forza chè l'omi è e donne raprisèntenu inseme, dènduci di rimenu per luttà contr'à a sparizione di a biodiversità. L'omu hè capace di e peghje gattivere ma dinù di mondu bellezze è ingèniu, di sulidarità, di creatività, d'amore per inventassi un avvene più ghjustu è più bellu. *«A pianetta hè in traccia di cambià»* dice Bella in a banda annunziu di u filmu, *«hè tempu per noi di decide di cambià, noi, è micca a pianetta»*. «Demain» hè statu finanzatu cù i doni citatini è u so impattu hè statu tamantu. Cù a crisa sanitaria, certi sustegni sò stati persi è màncanu oghje 200.000 àuri per pudè pruduce u filmu «Animal». Basta 10, 20, 30 àuri o di più sè vo pudete.
À ringraziavi d'aiutà ssu prugettu, sustenìtelu pichjendu nant'à ssu leame (www.kisskissbankbank.com): https://bit.ly/3jvaXbc ■ **Fabiana Giovannini.**

Par **François Alfonsi**

Leaders catalans en prison

Retour de boomerang pour l'Europe !

La semaine diplomatique a été marquée par la rencontre entre le ministre russe des affaires étrangères, Serguei Lavrov, et le Haut Représentant de l'Union Européenne aux Affaires Extérieures, Josep Borrell, qui est un catalan, mais totalement rallié aux thèses espagnolistes à la manière d'un Charles Pasqua. L'Europe voulait brandir son soutien à l'opposant russe Navalny, victime d'une tentative de meurtre par empoisonnement par les services secrets, puis embastillé par la dictature de Vladimir Poutine. La Russie a pu lui répliquer en dénonçant le sort fait par l'Espagne aux Catalans : juste retour des choses, et illustration de l'affaiblissement de l'autorité diplomatique européenne en raison de la dérive anti-démocratique de l'État espagnol en Catalogne.

** Lire en page 8.*

La scène s'est déroulée en direct lors de la conférence de presse officielle organisée à l'issue de la rencontre. Devant les journalistes russes et européens, Josep Borrell a rappelé la condamnation européenne de la tentative d'assassinat et de l'emprisonnement de l'opposant russe le plus emblématique. Sergueï Lavrov lui a alors répondu *« en blâmant l'emprisonnement des prisonniers politiques catalans par l'Espagne »*. Le ministre russe a déclaré que la Belgique et l'Allemagne avaient contredit les tribunaux espagnols dans l'affaire du 1er octobre 2017 : *« Vous remettez en question les décisions de notre système judiciaire »*, a pointé Lavrov lors de la conférence de presse conjointe avec Borrell, *« alors que vous appliquez au sein de l'UE deux poids deux mesures »*, en jetant l'opprobre sur la Hongrie et la Pologne et en tolérant l'Espagne. Cette passe d'armes diplomatique n'enlève rien aux atteintes intolérables de la Russie aux principes démocratiques et aux droits de l'Homme, ni au soutien que l'Europe doit à Alexei Navalny. Mais elle en dit long sur le boulet qu'est devenue l'Espagne pour la crédibilité de la diplomatie européenne !

Mais il n'y a pas qu'en Russie que l'affaire catalane est montrée du doigt. Mardi 2 février, au Parlement belge, le Premier Ministre, le libéral Alexander De Croo, a comparé l'Espagne pour la première fois à la Hongrie et à la Pologne en réponse au député Sander Loones qui l'avait interrogé sur les décisions de justice belges qui refusaient les euro-ordres de l'État espagnol contre les exilés au motif qu'un procès équitable n'est pas possible en Espagne si l'on était un militant indépendantiste. *« Notre gouvernement croit en une forte application de l'État de droit dans tous les États membres, tant en Pologne qu'en Hongrie et en Espagne. Chacun doit respecter les valeurs européennes fondamentales en tant qu'État de droit »*, a-t-il déclaré. C'est la première fois qu'un premier ministre en activité affronte l'omerta des États européens face à la crise catalane.

Dans le dossier catalan l'Europe joue le jeu de l'Espagne, malgré l'opposition de plusieurs institutions démocratiques qui ont contredit ce choix. Ainsi, l'entrée de Carles Puigdemont au sein du Parlement Européen grâce à la décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne a démenti le bien-fondé de l'acharnement judiciaire espagnol contre des hommes et femmes politiques au comportement démocratique irréprochable. Mais cette « omerta » européenne au profit de l'État espagnol, voulue et appliquée à la demande du Conseil, relayée au Parlement Européen par « l'Union sacrée » de la plupart des députés espagnols, commence à se fissurer sérieusement. Car elle affaiblit l'Union Européenne dans ce qui est sa principale force : sa crédibilité démocratique.

Pour les Catalans, qui éliront dimanche leurs députés à la Generalitat, la donne politique est en train d'évoluer à la lumière de ces évolutions politiques et diplomatiques européennes. Mais la victoire électorale devra être au rendez-vous des urnes. Ce n'est qu'en reconduisant une majorité indépendantiste parmi les députés que l'indépendantisme catalan consolidera sa crédibilité comme représentant légitime du peuple catalan. Et il faut maintenir ouverte la table de négociation malgré tout actée par le gouvernement Sanchez, *« indispensable pour ouvrir les portes de la négociation internationale »*, comme l'explique très bien Oriol Junqueras dans une interview au quotidien El Punt/Avui dont Arritti publie les principaux extraits*.

C'est le seul chemin pour l'avenir : tenir bon dans le combat démocratique, progresser dans les urnes, internationaliser les soutiens, et tendre la main au dialogue.

Ce qui vaut pour la Catalogne vaut aussi pour la Corse ! ■

Jean Pereney, premier adjoint de Vighjaneddu, en charge des déchets à la Communauté de communes du Sartenais-Valincu, et Jean Michel Sorba de l'INRA de Corse, élu à Vighjaneddu, ont rédigé une tribune commune sur la problématique des déchets en Corse, publiée sur le média en ligne *Robba**. Ils y donnent des pistes de compréhension et de solutions intéressantes. Interview.

Quelle crise des déchets ?

Jean Pereney et Jean Michel Sorba.

Vous déplorez une « prise de conscience tardive » du problème des déchets…

Les Corses découvrent l'ampleur du problème lorsqu'en 2016, 4000 tonnes de déchets s'accumulent dans les rues de Bastia pendant les fêtes de Noël. Il y aura ensuite l'épisode de la mise en balles et de l'exportation qui va consacrer l'échec collectif de notre île, de sa population et de ses représentants, à tous les échelons, actuels et passés. La prise de conscience aura été tardive et son effectivité est toujours aux abonnés absents. Voilà pour le paysage.

Le constat en chiffres ?

À l'exclusion des déchets professionnels, en 2018, la Corse a produit 236.000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (chiffres Syvadec). 73.000 tonnes font l'objet d'un tri vers des filières de recyclage, 23.000 sont issues de la collecte sélective (les fameux bacs de couleur) et 50.000 passent en déchetteries,

163.000 tonnes sont enfouies, dont 148.000 tonnes d'ordures ménagères, ce qui veut dire que la plus grande partie de nos déchets part sous terre sans être recyclé. Ce sont les sacs noirs qui constituent l'essentiel de ce qui est enfoui (91 % en 2018) et qui sont à l'origine des nuisances olfactives et des pollutions non contrôlées.

Pourquoi avons-nous tant de mal à appliquer le plan de la Collectivité de Corse ?

Les Corses et leurs hôtes, les résidents non permanents, produisent 721 kg/hab/an. La masse des ordures ménagères résiduelles destinées à l'enfouissement reste effectivement élevé : 524 kg/an/hab. contre 254 kg/an/hab. en moyenne nationale.

Le taux de tri réalisé par les particuliers est de 13 % (2018) alors qu'il est de 70 % en Sardaigne ! Si le tri est en progression, la masse des déchets à traiter augmente plus que proportionnellement du fait de la croissance de la population.

Les difficultés de mise en œuvre du plan tiennent à la faiblesse du tri, notamment des bio déchets. Mais elles sont dues surtout à la logique d'un « traitement aval » qui conduit à une faiblesse structurelle et indéfinie de la capacité de stockage. De là, un coût de gestion publique des déchets ménagers par habitant bien supérieur à la moyenne nationale, +64 % par rapport aux zones touristiques. Le surcoût est notamment dû au transport (25 % contre 8 %) et à la collecte (50 % contre 37 %).

Enfouir ou brûler ?

L'enjeu premier est écologique. Il est acquis que nos habitudes à brûler la chandelle par les deux bouts, en surconsommant et en rejetant plus que de raison, doivent prendre fin, rapidement. L'écologie scientifique et politique, et aujourd'hui nos milieux de vie, nous enseignent qu'il n'est plus possible d'enfouir et/ou de brûler nos déchets en pensant faire disparaitre la question. La pandémie sanitaire actuelle montre que l'invisible n'est pas moins dangereux que la part visible de nos problèmes. On reste pantois quand on pense à ces camions qui traversent notre île *da la punta à la Giraglia sinu à Capu Pertusatu* pour se rendre à Vighjaneddu. Pas moins de 40 000 kms (une fois le tour de la Terre) sont parcourus chaque semaine par la quarantaine de camions qui acheminent les déchets de la Corse sur le seul site de Vighjaneddu.

Un impact pas uniquement financier mais aussi environnemental et sanitaire…

6 tonnes de carbone par semaine et 300 tonnes par an sont émises par ces véhicules. Comment ne pas être alarmés par cette situation alors même que l'OMS cite comme causes cancérigènes majeures les émanations de gaz d'échappement des moteurs diésels ? *Quid* du bilan carbone, du surcoût économique, de la dangerosité et au final de la raison humaine… ? Des camions non remplis et trop nombreux qui transportent beaucoup d'eau et beaucoup d'air du fait d'un compactage insuffisant et du caractère fermentescible et de l'humidité des biodéchets. Il n'est pas étonnant que le coût actuel soit parmi les plus élevés d'Europe et le plus élevé de France, 58 € la tonne transportée contre 20 € ! Sachant que le transport et la collecte des déchets constituent les 4/5e du coût.

L'appât du gain ?

Le déchet a changé de statut en une seule génération. De matière indésirable, il est devenu une ressource à l'origine d'un marché public particulièrement attractif. Grosso modo, en Corse, il s'élève à 35 Millions d'euros par an. Pour le grand banditisme, les déchets sont du « pain béni ». Les affaires sont légales, lucratives et le financement public est fiable. Une délinquance verte aux accents écologiques se déploie de partout dans le monde. Cosa nostra à New York, la 'Ndrangheta en Calabre, la Camorra napolitaine, les mafias géorgiennes, celles de Taiwan, et plus proche de nous celle de Marseille, sont toutes très impliquées dans ce secteur d'activité.

Il est vrai que la chaîne de valeur des déchets est loin d'être transparente. Personne ne connait précisément les flux, les destinations, et les marges que procurent chacune des opérations et encore moins le coût des différents scénarios de gestion possibles.

Un enjeu également démocratique ?

Compte tenu du retard des infrastructures, les Corses vont devoir faire un effort financier sans précédent. En retour, ils sont en droit de se demander au profit de qui l'impôt est levé, pour la collectivité ou pour des intérêts privés ? Le transport est confié à deux entreprises de taille régionale, et l'enfouissement est réalisé par deux installations seulement.

Qui est légitime pour décider de la façon de traiter ces déchet ? La loi est sage en laissant aux élus régionaux et aux élus des collectivités le soin d'élaborer le plan de gestion. À ce titre, on peut douter de la légitimité (l'intelligence ?) de l'État lorsqu'il passe au-dessus du vote de l'Assemblée de Corse (décision de la Préfète de région en janvier 2020) et de la volonté des populations de Vighjaneddu et de Ghjuncaghju. Le motif invoqué, l'urgence sanitaire, est discutable compte-tenu de la solution choisie : la concentration des déchets sur deux sites dont l'un ne sera opérationnel qu'au second trimestre 2021.

Que faire ?

La meilleure façon de diminuer les déchets et leur coût de gestion est d'en produire le moins possible !

Bien plus que le résultat du dysfonctionnement d'un secteur de l'organisation sociale parmi d'autres, la crise est l'expression anthropologique d'une crise plus vaste qui interroge les capacités individuelles et collectives d'une population habituée à se décharger de ses responsabilités sur ses élus, dans leur majorité, il faut bien le dire, peu responsables... Plus globalement, la crise des déchets montre que les hommes, particulièrement dans les pays occidentaux, ont désappris la vie sur terre, ils ne savent plus l'habiter. Ils ont désappris à lier ce qui est produit, ce qui est consommé et ce qui retourne à l'usage. La crise des déchets vient de la rupture de liens qui font de nous des terriens.

Le consumérisme ?

Le consumérisme en est la face visible. Il consacre non seulement la pulsion de possession mais également la simplification de notre rapport au monde. Il nous dés-implique.

Peut-on raisonnablement confier le traitement de ses déchets, ceux de sa maison, de son village, de sa ville à d'autres ? Ne doit-on pas voir dans le traitement des déchets l'exercice d'un devoir vis-à-vis de l'extérieur mais aussi vis à vis de soi-même ?

L'affaire des déchets a à faire avec la dignité humaine. Les espèces animales sont très respectueuses de leur niche écologique, pour des raisons fonctionnelles. L'homme est une espèce oublieuse de sa part animale.

La solution est globale. Elle consiste en un changement aussi profond que radical. Le retour à des relations de proximité est le nouveau paradigme qu'impose la transition écologique. La conception prométhéenne et judéo-chrétienne du progrès et de l'homme disposant sans partage de la générosité illimitée de la nature ne tient plus.

Les preuves sont sous nos yeux : les espaces de Teghjime, de Sant'Antonu et de Teparella sont limités, tout comme la fine pellicule atmosphérique qui autorise la vie sur la planète. Ces espaces que l'on rejette, que l'on oublie ou que l'on cache aujourd'hui sont les stigmates de nos incohérences. Il va nous falloir apprendre à vivre autrement. Et les Corses de se mettre au tri.

De quelle façon ?

Repartir à la conquête de nos responsabilités et refuser la logique du *« micca annant'à mè »* pour une logique du *« piddu a me parti »*.

L'incapacité de la Corse à faire face à ses déchets provient essentiellement du phénomène bien décrit du « Not in my back yard » Nymby, cette forme de repli, de campanilisme étroit, qui en Corse, est alimenté par les difficultés et les nuisances induites par les trop rares centres d'enfouissement existants. Leur surexploitation a entrainé un rejet irrationnel des déchets qu'on ne saurait voir proches de chez soi, fussent-ils les siens. À ce jour tous les projets d'installations de traitement, y compris les plateformes de compostage de déchets organiques, suscitent la création de collectifs qui craignent de subir le sort des centres d'enfouissement existants. L'acceptabilité sociale de l'idée de territoires perdus, sacrifiés, figure épouvantail de la crise, n'est pas tenable, démocratiquement ni écologiquement. Car l'écologie n'est pas divisible. Pour ne pas être suspectés de comportements campanilistes, certains élus verdissent leurs arguments. Il s'agit de décrier l'enfouissement au profit du « traitement thermique » (faux nez de l'incinération) ou de prétendre que le tri peut à lui seul régler la question des déchets dans son intégralité. Il n'en est rien. N'en déplaise aux Nymby (élus et quidam), il va falloir trouver une solution collective pour traiter les déchets résiduels. Et la charge devra être partagée...

Le tout-enfouissement n'est-il pas une fuite en avant ?

Le Centre d'enfouissement Technique (CET) de Vighjaneddu, arrivé à saturation en 2018 a reçu l'autorisation d'une première extension verticale prenant la forme d'un dôme de 223.000 tonnes, qui s'ajoute à la capacité initiale de 450.000 tonnes. Pour faire face à une saturation récurrente, une nouvelle extension de 75.000 tonnes est demandée en 2021, elle vise à assurer la soudure entre le CET (« Vighjaneddu 1 ») et la nouvelle installation classée dite Vighjaneddu 2 (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux - ISDND) !

Ainsi, le traitement des déchets se fera en juin prochain à partir de seulement deux Centres d'enfouissement privés (Prunelli di Fium Orbu et Vigghjaneddu II, et un troisième a obtenu une autorisation d'exploitation à Ghjuncaghju).

La décision prise par la Préfecture d'autoriser l'ouverture de Vighjaneddu II a de fait, perpétué le dispositif du tout enfouissement qui exonère les communautés de communes et les élus de leur responsabilité locale. Ces sites se trouvent en situation d'imposer leur tarification. Lorsque l'on connaît la convoitise qu'exerce le domaine des déchets, on peut raisonnablement s'inquiéter du potentiel conflictuel et criminogène de la décision prise par l'État.

Que proposez-vous ?

La création de sites de taille modeste (autour de 20 à 30.000 tonnes) aux dimensions de 2 ou 3 communautés de communes d'une part et le traitement spécifique des déchets urbains en périphérie des Communautés d'agglomération d'autre part sont de nature à réunir les vertus et les principes que réclament la crise :

- raisonner en terme de service public (qui limite et maîtrise le recours aux opérateurs privés) dans la double perspective de leur traitement séparé et de leur valorisation,
- traiter la totalité des biodéchets selon un principe de proximité de traitement et de valorisation,
- une autonomisation des communautés aux différentes échelles en concentrant les moyens humains et financiers vers le tri à la source et le traitement séparé des biodéchets,
- une prise en charge collective du traitement des déchets résiduels selon les principes de solidarité et d'autonomie,
- une rationalisation des dépenses d'équipement qui écarte l'exportation de matières vers d'autres territoires.

À la vision d'une écologie qui finit aux portes de sa maison, gageons que les Corses substitueront une logique de responsabilité citoyenne. *Dimmi quant'è tù ghjetti è induve tù ghjetti, ti diciaraghju quale sì ?* ■

** www.wmaker.net/robba*
Nouvelle revue en ligne pour nourrir le débat public. Arritti y reviendra.

Diplôme européen de la Réserve Naturelle de Scàndula

Lettre au Secrétaire Général de la Convention de Berne au Conseil de l'Europe

Les choses bougent en faveur de la réserve naturelle de Scàndula. Les eurodéputés François Alfonsi et Michelle Rivasi ne renoncent pas et continuent de mener bataille pour la récupération du Diplôme Européen. Voici leur dernier courrier adressé le 1er février au Secrétaire Général de la Convention de Berne au Conseil de l'Europe. Affaire que nous suivons de près.

«Monsieur le Secrétaire Général
Lors de précédents échanges de courriers, nous avons évoqué l'avenir de la réserve de Scandola, après que les experts du Conseil de l'Europe aient préconisé le 19 mars 2020 le retrait du diplôme européen qui lui avait été attribué en 1985. Nous avons, comme vous le demandiez le 29 mai 2020, *«encouragé les autorités de la réserve naturelle»* à faire connaître *«les progrès réalisés»*, de façon à engager un processus de réattribution du diplôme européen dont votre séance plénière du 04 décembre 2020 a confirmé le retrait en suivant les préconisations du Comité des Experts, tout en leur demandant *«de prendre en considération les nouvelles informations transmises en vue, le cas échéant, de renouveler le Diplôme Européen en cas de preuves suffisantes d'amélioration»*.
Aussi nous tenons à vous informer de certaines évolutions intervenues ces derniers mois.
En Corse, François Alfonsi a rencontré les dirigeants du Parc et de l'Office de l'Environnement pour les sensibiliser à vos attentes, et a été depuis régulièrement invité aux différentes initiatives qu'ils ont prises.
Par ailleurs, depuis le Parlement Européen, nous avons engagé ensemble une démarche de concertation avec l'État, dont la réserve dépend pour sa réglementation, et nous avons rencontré à cet effet Madame Bérangère Abba, Secrétaire d'État à la biodiversité, en novembre dernier.
Voici ce qu'il ressort de ces démarches.

1/ Concernant la sur-fréquentation de la réserve.
Les gestionnaires, en l'état de la réglementation qui est régie par un décret ministériel datant de 1975, ne disposent d'aucun moyen de régulation directe. Nous avons donc sollicité l'État pour qu'il modifie son décret et introduise une possibilité de limitation du nombre de professionnels et de navires assurant les prestations de visite de la réserve. La Secrétaire d'État a objecté qu'il s'agissait là d'une procédure (la modification du décret de gestion de la réserve) qui ne pourrait aboutir avant 2022. Elle s'est engagée à la mettre en œuvre en comprimant au mieux les délais.
Cependant, les acteurs locaux ont engagé dès cette saison une action intéressante qui va agir dans le sens d'une réduction significative de cette fréquentation dès cette année 2021.
Ainsi la commune d'Ota, qui gère le port de Porto d'où sont acheminés la plus grande partie des visiteurs et d'où partent la majorité des bateaux rapides 12 places dont la multiplication depuis 2011 a provoqué un très fort accroissement des circuits de visite, et donc des dérangements, a pris l'initiative de réduire le nombre de bateaux autorisés à stationner dans son port. Comme il s'agit du point de départ le plus proche de la réserve, et donc des bateaux à passagers qui peuvent multiplier les rotations en profitant de la proximité, l'action menée par le Maire d'Ota aura un fort impact pour réduire la fréquentation.
Ainsi, durant l'été 2020, 30 bateaux assurant la visite de la réserve étaient comptabilisés à Portu. Dans son appel à candidatures, publié par annonce légale en décembre 2020, le maire d'Ota, gestionnaire du port de Portu, a limité à 13 le nombre de places accordées à ces professionnels pour les cinq prochaines années, avec au maximum deux bateaux par société. Soit au total 26 bateaux autorisés, -13% par rapport à 2020. Compte tenu de la fréquentation supérieure par ces embarcations par rapport à celles qui viennent de plus loin (Calvi, Aiacciu, golfe de Sagone), l'impact sera une baisse de l'ordre de 20% par rapport à 2019 et 2020, des excursions de bateaux s'adonnant à cette activité dans la réserve à compter de l'été 2021. Et lors de la réunion des élus tenue à Portu le 15 décembre dernier, M. Pierre Paul de Pianelli, maire d'Ota, a exprimé sa volonté de ne pas renouveler lors de la prochaine attribution les créneaux qui se seraient libérés d'ici là du fait de l'abandon d'un armateur (arrêt volontaire, départ à la retraite ou faillite).

2/ Concernant la protection des herbiers de Posidonie.
Lors de la rencontre avec la Secrétaire d'État à la biodiversité, Madame Bérangère Abba, nous lui avons demandé que l'État intervienne dès cette année, sans attendre un nouveau décret ministériel. En effet, le 19 mai 2000, le Préfet maritime a pris un arrêté qui interdit le mouillage de nuit dans la réserve. Il est donc tout à fait possible que le même Préfet maritime modifie son arrêté et prononce cette interdiction 24 heures sur 24.
Le Conseil scientifique de la Réserve a fait état de la dégradation des herbiers du fait des plaisanciers et de leurs ancres, et c'est là un des effets les plus clairs de la sur-fréquentation touristique. Il a aussi fait état d'un travail d'enquête auprès des plaisanciers qui indique que cette mesure d'interdiction de mouillage serait plutôt bien acceptée, et que d'ores et déjà ils ne sont qu'une petite minorité à jeter l'ancre (environ 13%). Mais cela suffit pour provoquer des dégâts jugés importants par tous les scientifiques.
Madame Abba nous a promis d'étudier cette proposition et de nous apporter une réponse rapide. Voilà deux mois que notre entretien a eu lieu, et nous relançons notre demande.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de sa réponse. Vous trouverez ci-joint les documents qui ont accompagné notre démarche en novembre dernier.

3/ Concernant les aires de quiétude pour les balbuzards.
Elles ont été mises en place durant la période de reproduction du balbuzard de l'été 2019, et renouvelées en 2020. Cette mesure est bien respectée par les bateliers, et doit encore être confortée envers les autres usagers, notamment les plaisanciers, qui n'en sont que peu informés. Lors de la réunion de Portu du 15 décembre dernier, le Parc Régional s'est engagé à développer l'information à ce sujet par tous moyens.

4/ Concernant le renforcement des moyens et l'extension de la Réserve.
D'ores et déja, dès le printemps 2021, le Parc Régional et l'Office de l'Environnement de la Corse ont décidé de positionner des moyens (deux bateaux et quatre agents) à Portu, en complément de la surveillance exercée jusque-là depuis Galeria. Ces moyens nouveaux viennent par anticipation de l'extension de la Réserve pour laquelle la Collectivité de Corse a délibéré le 28 juillet 2020.
Lors de la réunion des acteurs locaux le 15 décembre 2020, un accord unanime est intervenu pour retenir un périmètre définitif calé sur les limites du site Unesco au sud, levant les dernières oppositions.
Les atermoiements sont désormais derrière nous, et la procédure d'extension est activement poursuivie.

Compte tenu de ces évolutions survenues ces derniers mois, et des avancées que nous attendons, notamment au niveau de l'État concernant l'interdiction de mouillage dans la réserve, il nous semble justifié que le Comité des Experts du Conseil de l'Europe puisse instruire un avis actualisé.
Avec le Conseil Scientifique et son Président Charles-François Boudouresque, nous entretenons une concertation régulière, avec l'espoir que cette réserve à laquelle nous sommes extrêmement attachés trouve des conditions futures de préservation garanties, suffisantes et pérennes.
Nous nous tenons à votre disposition, et à celle de votre Comité d'Experts, pour compléter cette première information, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.» ■

François Alfonsi et Michèle Rivasi, MEP

En savoir plus
www.francois-alfonsi.com

L'Affaire du Siècle

L'État français condamné !

Démarche lancée par plusieurs ONG (Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France, Oxfam France), l'Affaire du Siècle a été relayée par de nombreuses personnalités engagées dans la protection de l'environnement, tels Cyril Dion, Marion Cotillard, Aude Gignac, Elie Semoun, Juliette Binoche, Akim Omiri, Lucie Lucas, Nicolas Hulot, Jean-François Julliard...
Une pétition a récolté déjà plus de 2.315.100 signatures.
L'objectif: faire reconnaître le climat comme «l'affaire du siècle», demander justice contre l'inaction de l'État français, malgré ses engagements politiques pris notamment au travers de l'Accord de Paris.
Aujourd'hui l'Affaire du Siècle vient de remporter une victoire qui fera date. D'autant que la même démarche existe dans d'autres États de l'Union Européenne et a obtenu, comme au Pays Bas, victoire devant les Tribunaux.
Montée des eaux, fonte des glaces, multiplication des événements météorologiques extrêmes, disparition de la biodiversité animale et végétale, sècheresse, inondations, air pollué, facture énergétique qui explose..., pour l'Affaire du Siècle, *«la France a pris un retard conséquent. Elle n'atteint pas ses objectifs climatiques sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre»*: +4% sur le budget carbone autorisé (72 millions de tonnes équivalent CO_2 de dépassement en 2015). +6,7% d'émissions de gaz à effet de serre en 2017 (466 M tonnes eqCO_2), +22,7% dans le seul Bâtiment. +4,2% de consommation énergétique et 6 ans de retard pris sur l'objectif 2020 de la réduction des émissions et du développement des énergies renouvelables. Malgré deux mises en demeure adressées par la Commission Européenne, *«alors que nous connaissons depuis les années 1960 les causes du dérèglement climatique, les gouvernements français successifs ont toujours reporté à plus tard les décisions courageuses qui permettent d'éviter la catastrophe. Alors que les investissements nécessaires pour y remédier devraient être financés majoritairement par les plus aisés, les classes moyennes et les plus démunis y contribuent aujourd'hui de manière indifférenciée. La lutte contre les changements climatiques ne doit pas se faire au détriment des plus fragiles»*, dénoncent encore les associations qui se réjouissent de leur victoire: *«l'inaction climatique de l'État est jugée illégale. La justice donne raison à celles et ceux qui alertent sur l'ampleur de la crise depuis des décennies. Dès aujourd'hui des victimes du changement climatique en France vont pouvoir demander réparation. Mais surtout cette reconnaissance est la condition indispensable pour que la justice puisse ordonner à l'État de prendre enfin des décisions plus fermes et plus efficaces sur le climat. Le juge pourrait contraindre l'État à agir pour le climat.»*
L'Affaire du Siècle entend poursuivre sur cette voie juridique.
Soutenez ce combat, signez et diffusez la pétition. Partagez les vidéos sur le site: www.laffairedusiecle.net ■

Grandes dates

Août 2015: Des juristes se constituent dans l'association Notre Affaire à Tous.
Juin 2015: Victoire du recours climatique de l'association Urgenda aux Pays-Bas.
Décembre 2018: le 18, dépôt de la demande préalable par les quatre associations d'intérêt général.
Mars 2019: le 14, dépôt du recours en plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Paris. Le 16, Marche du Siècle qui réunit 350.000 personnes dans plus de 200 villes pour exiger la Justice climatique et sociale.
Mai 2019: le 20, l'Affaire du Siècle déposent son mémoire complémentaire.
Fin 2020: Audience.
Printemps 2021: Jugement rendu sur l'Affaire du Siècle, Victoire pour le climat. ■

Oriol Junqueras, prisonnier politique catalan

« Nous ne devons jamais laisser tomber le drapeau de la négociation politique »

Le quotidien El Punt/Avui a publié ce 8 février, à une semaine du scrutin pour l'élection de la Generalitat de Catalunya, une interview d'Oriol Junqueras en campagne pour son parti ERC.
Élu catalan injustement incarcéré, Oriol a bénéficié d'un aménagement de peine de l'administration pénitentiaire catalane (« le troisième grade ») qui lui permet de sortir de sa prison en journée, tout en y dormant chaque soir. La procurature madrilène a fait appel de cette décision devant le Tribunal Suprême qui, selon toute probabilité, l'annulera comme il le fait à chaque fois. Le hasard du calendrier a fait que cette courte période de semi-liberté du dirigeant catalan emprisonné depuis plus de trois ans coïncide avec la campagne électorale en cours. Aussi, il a pu donner cette interview qui nous éclaire sur les perspectives stratégiques du mouvement indépendantiste catalan. En voici les principaux extraits.

Crains-tu une offensive de la procurature, ou du Tribunal Suprême, qui aggrave la répression ?

La répression ne s'arrête pas, et ne s'arrêtera pas. La justice espagnole est consciente du défi démocratique que nous lui faisons affronter. C'est son principal cauchemar, et elle se défend avec toute la force que lui donnent les moyens de l'appareil d'État. Il n'y a aucun espoir qu'ils aient l'intention de faire baisser la répression, et nous en avons toujours été conscients.
Malgré cela, et pour cela, nous devons nous mobiliser, faire l'effort de convaincre les gens que notre alternative démocratique est la meilleure. Nous pouvons répondre à l'État, et nous avons la prétention de le faire ici, avec une mobilisation démocratique, dans les urnes et en défendant les droits fondamentaux.

ERC est au centre de tous les pactes possibles après le scrutin du 14 février ?

Je suis convaincu que nous gagnerons car la proposition d'ERC est la plus utile pour le pays. Je pense que, pour aller de l'avant, il sera nécessaire de tisser un pacte entre ceux qui se réclament de l'autodétermination, d'un referendum pour aller vers la république, et de l'amnistie. Nous chercherons à faire comme dans les villes de LLeida et Tarragona* un gouvernement avec, et grâce, à la capacité de pacte entre tous ceux qui défendent la nécessité d'un referendum d'autodétermination et l'amnistie des prisonniers exilés.

En cas de possibilité d'un accord avec JxCat es-tu partisan de le conclure, ou d'y mettre des conditions pour éviter les divergences ?

En une législature, il se produit des situations nouvelles de toute sorte, surtout dans ce moment de pandémie que nous vivons. Tout ce qui permettra d'anticiper sera utile, mais il faudra aussi s'adapter aux circonstances qui surgiront. Nul ne prévoyait une épidémie, ni une crise aussi dure, et, face à cela, des succès ont été obtenus comme maintenir les écoles ouvertes et sûres, chose que plusieurs pays d'Europe n'ont pu faire, mettre à la disposition du système de santé plus de 12.000 professionnels, ouvrir des hôpitaux annexes... Dans bien des domaines, la gestion a été très positive.

Ci-dessus, soutien des eurodéputés et responsables de l'ALE à Oriol Junqueras (ci-contre).

Ne crains-tu pas que la table de dialogue avec le gouvernement Sanchez ne devienne une manœuvre de diversion ?

Bien sûr que l'État adoptera toutes les attitudes dilatoires possibles, pour autant, nous autres en Catalogne, nous ne devons jamais laisser tomber le drapeau de la négociation politique, parce que c'est indispensable pour former des majorités sociales dans notre pays, et parce que c'est indispensable pour nous ouvrir les portes de la communauté internationale. À l'étranger, il est attendu que les leaders de la Catalogne mettent en avant la volonté de négociation. Sous-estimer le dialogue et renoncer à ce principe en l'abandonnant aux ennemis de la république catalane et de la liberté serait une erreur stratégique monumentale. Si nous la faisions, elle empêcherait que s'ouvrent les portes de la communauté internationale. ■

** alliance des trois forces indépendantistes, ERC, Junts et CUP, et de En Comu qui est lié à Podemos en Catalogne.*

Yvan Colonna devra sortir un jour de prison

L'événement qui s'est déroulé à la prison de la Santé la semaine dernière n'est pas anodin. Quel intérêt pour Yvan Colonna à se faire mal voir des juges, alors qu'il pourra prétendre à la liberté conditionnelle l'an prochain ? Aucun.
Quel intérêt pour l'administration pénitentiaire à bousculer son quotidien, sinon provoquer sa colère, en cherchant prétexte pour justifier peut-être, demain, le statut de DPS et donc son maintien en détention ? L'envoi injuste « au mitard » dont il a été victime ne s'explique que par la volonté d'inscrire de mauvais points à son dossier pénitentiaire en vue de ses futures demandes de libération conditionnelle, ou de rapprochement en Corse.
Heureusement, Yvan n'a pas cédé à la provocation de ses bourreaux, et a protesté par les seuls moyens démocratiques en sa possession : sa propre mise en danger physique, en décidant sur le champs une grève de la faim et de la soif. Les soutiens se sont manifestés immédiatement et l'administration pénitentiaire a dû retirer sa sanction.
Un jour il faudra bien que l'État convienne qu'Yvan Colonna clame son innocence depuis toujours, qu'aucune preuve matérielle n'a jamais pu être apportée, qu'au contraire ces preuves font état de faits qui écartent sa culpabilité (l'empreinte inconnue par exemple retrouvée dans le véhicule qui a transporté les gendarmes pris en otage par le commando pour dérober l'arme du crime, ses relevés téléphoniques, les contradictions de l'enquête, etc.), que les expertises balistiques ne correspondent pas à la taille attribuée au tireur, que les témoins du crime l'ont innocenté (dont un ami du préfet assassiné), que ceux du commando ou leurs épouses qui l'ont accusé dans un premier temps se sont rétractés, qu'il a été démontré que ces accusateurs avaient subi des pressions par les policiers en garde à vue pour « charger » Colonna, qu'après trois procès, le doute plane toujours sur sa culpabilité, au point que le tribunal n'a pas assorti sa condamnation d'une peine incompressible, qui était pourtant réservée au tireur, qu'il a payé déjà de 22 années de sa vie ce crime, que l'on ne rendra pas justice au préfet et sa famille en faisant payer un innocent, que rien ne justifie le maintien de statut de DPS si ce n'est la vengeance d'État, et qu'il faudra bien qu'il sorte un jour de prison. ■
Fabiana Giovannini.

i messaghji

Les messages d'Edmond Simeoni

*« **La CLE mène un combat incessant contre l'exclusion** dont le principal fournisseur est d'ordre structurel ; une économie bancale, un tourisme trop saisonnalisé, des mesures pour l'emploi qui trop souvent aggravent le fléau (multiplication et institutionnalisation des CDD), etc. J'ai toujours été très engagé sur ce combat, depuis longtemps, aux côtés de responsables associatifs ; il est essentiel que tous les candidats fassent connaître leur analyse et les propositions car le combat contre la précarité se gagne en amont – par le choix des politiques à suivre – et non pas en aval où le mal est déjà enraciné et il ne nous reste plus comme arme que la solidarité, essentielle et vitale pour les 60 000 Corses qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. »*
Ainsi s'exprimait Edmond Simeoni sur les réseaux sociaux le 10 novembre 2017.
Il avait entamé depuis très longtemps ce combat contre la précarité. Aux côtés des associations humanitaires qui œuvrent en ce domaine, il essayait d'en faire une priorité politique.
Quelques mois auparavant, en mars 2016, il échangeait d'ailleurs avec le Docteur Pernin, fondateur du Collectif de lutte contre l'exclusion, qui rassemble plusieurs associations, et au travers de ce message ci-dessous, on perçoit tout l'engagement d'Edmond Simeoni sur ce sujet primordial. Encore une action forte de sa vie qui doit lui survivre dans nos engagements quotidiens.

Combat prioritaire

« La lèpre de la précarité et de la pauvreté s'étendent car elles sont structurelles, vous l'avez assez dit et démontré – donc impliquant un travail de réflexion et d'action à la base et en amont –, pauvreté et précarité aggravées par la dépression économique ; désormais en Corse, des choses ont changé tant à la mairie de Bastia qu'à la CTC. À mon avis, nous ne sommes plus des protestataires isolés qui ont initié – et développé en ce qui vous concerne avec vos amis et organisations solidaires – cette lutte. Il faut donc changer de braquet.
Je suis décidé et tout à fait prêt à m'engager dans cette nouvelle phase de lutte et je pense que je peux être utile dans la sensibilisation et la mobilisation de tous les décideurs ; mais plus encore dans la coordination et le suivi de l'application des politiques que nous aurons décidé collégialement avec celles et ceux qui sont déjà sur le terrain ; enrichis je l'espère de nouveaux venus et de nouveaux élus et organisations.
Vous savez aussi bien que moi qu'il faut stimuler, inciter, mobiliser en permanence les décideurs, recruter où les actions restent confinées dans des cercles restreints et finissent par tiédir voire par s'essouffler. Il faut peser davantage sur les choix de développement pour qu'ils n'aggravent pas le passif en la matière. L'ensemble du corps social, ici et dans la diaspora, doit être encore sensibilisé et mobilisé pour en faire une cause centrale qui, faute d'être traitée, menace la cohésion de la société.
Je vous propose de nous rencontrer, afin de procéder à une analyse conjointe de la situation et de ses développements probables ; et de réfléchir à des modalités d'action élargies, au-delà des organisations déjà engagées, à d'autres participants. Le moment me semble venu d'agir différemment et de manière plus efficace. » ■

Tout a changé. En apparence. Car rien ne bouge vraiment…

« Tout tremble, mais rien ne bouge ? »

par Max Simeoni

Tout a changé en apparence. D'abord le temps où les clans qui s'occupaient de l'avenir des insulaires, leurs chefs assurant leur dynastie, entretenaient leurs clientèles et arrivaient à être parfois Ministres. Il leur fallait du pouvoir pour durer. Seule la capitale le donnait. Il fallait y être et assurer des relais. De Droite ou de Gauche, ils étaient super français, sans doute pour compenser la faiblesse du potentiel électoral et soumis à l'exode des Corses qu'ils aidaient le plus souvent à caser dans la fonction publique de l'hexagone et de l'empire colonial. Ce temps est trop lointain et n'encombre guère les mémoires des contemporains.

Dans les années 60, l'indépendance de l'Algérie (Accords d'Evian 1962), l'État républicain se recentre sur la Métropole sans Empire avec le projet d'une Europe à faire - Plans d'Action Régionale de 1958, pour la Corse trois sociétés d'économie mixtes dont deux verront le jour (Somivac, Setco) et non la troisième (sylvopastorale). Les Régions sont amenées à se redécouvrir, à évaluer leurs spécificités. Le Général De Gaulle s'inscrit dans ce courant par son discours de la Foire de Lyon et le référendum d'avril 1969 (réforme des régions et du Sénat). Il démissionne le lendemain de l'échec. Dans les années 70 le Riacquistu entame le renouveau de la culture et de la langue corse qui avec « le choc d'Aleria » en août 75 fera corps avec la défense de la Terre corse, deux piliers de l'essor du nationalisme. Au début certains élus hostiles dont des maires invoquent des troubles à l'ordre public pour empêcher des concerts des Muvrini à Lugu di Nazza ou à Carghjèse. Nombre de militants de nos jours n'étaient pas nés, ils n'en ont eu connaissance que par le récit de leurs parents.

Le principe du Parti salvateur à faire est clair. Il doit être la partie consciente organisée du Peuple Corse, la seule qui a la légitimité de le rassembler pour le sauver par la voie démocratique.

En 1982, alternance pour la Gauche, Mitterrand inaugure la série des Statuts Spéciaux (Deferre, Joxe, Jospin, Caseneuve). Le dernier en date supprime les Conseils Généraux, l'Assemblée unique qui avec sa mise en place voit « le raz de marée » des natios coalisés (Corse-Matin du 17 décembre 2017). Cette émergence rapide en moins de dix ans d'une majorité absolue à 56% des votants avec le laminage des clans est dans le même tempo que l'élection d'Emmanuel Macron qui s'accompagne de l'effondrement du système des partis électoraux de la Ve République.
Deux présidents légitimes du suffrage universel, un à l'Elysée et l'autre Cours Grandval à Aiacciu.

L'erreur a été de penser que cette légitimité réciproque devait permettre un dialogue constructif. Il a fallu vite déchanter. Le président Macron avec l'anniversaire de la mort du préfet Erignac a signifié *urbi et orbi* qu'il n'était pas question d'écouter la chanson des natios de simples « élus locaux » car ce n'était pas à eux de faire la loi. Après un ballet de Ministres et d'une Madame Corse, la majorité absolue a dû accepter le fait que le blocage est total. Il ne lui est laissé que des compétences de gestion encadrées par la loi sans perspective et sous haute surveillance des préfets. Ni discussion dans le temps, ni petits pas sur des terrains qui pourraient servir tant soit peu la sensibilité des natios. Mieux l'envie de faire régresser le peu acquis et le moindre espoir qu'ils portent. Sans Conseils Généraux, les maires ont à faire à deux sources de revenus, le pouvoir « local » et le pouvoir central jacobin. Ils sont conviés dans les ComCom à penser en commun. Le pouvoir par le nombre d'habitants est à l'avantage des villes plus peuplées dans la répartition des aides et des priorités pour les investissements. Et qui détient une ville peut rêver d'être parlementaire à Paris. Aurons-nous autant de mini Conseils Généraux que de ComCom ? Sans avoir à tirer les cartes on peu craindre la multiplication des jeux politiciens et d'autant plus que l'État s'y intéresse car il ne peut pas laisser les maires s'en remettre aux natios. Certains tiennent un langage non nationaliste pour rester en grâce mais prudent car ils ont toujours dans la commune des électeurs natios. Ils prêchent la bonne entente et rejettent les propos anti pouvoir central. Ils rendent responsables l'Exécutif local de l'impasse du dialogue. Ils se dédouanent à minima pour le moment.

Le contexte est paralysant en raison de cette institution nouvelle non rodée, des échéances électorales rapprochées, et du nouveau virus imprévisible. Il reste la parole pour les projets à venir, pour se créer l'alibi, pour rassurer sur une démarche hésitante.
Il faut c'est criant changer de système. Il faut l'autonomie et la reconnaissance des droits du Peuple Corse. Or les natios subissent les inconvénients du système et n'ont pas les moyens d'y remédier. Ils sont dans l'usure, Il

ABBUNAMENTU

ARRITTI
5 Bd H. de Montera • 20200 BASTIA
✆ 09 65 32 16 90 - Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr - www.arritti.corsica

Vogliu un abbunamentu di :

❒ 55 € UN ANNU/*UN AN* ❒ 34 € SEI MESI/*SIX MOIS* ❒ 82 € U STRANIERU/*ÉTRANGER*

Casata è Nome *(nom et prénom)*

Indirizzu *(adresse)*

Mail è telefonu *(e-mail et téléphone)*

en sera ainsi que Macron soit réélu, bien ou par défaut. Il manque aux natios la pièce d'un démarrage non pas électoraliste mais historique. Le Parti conçu et organisé sur la terre Corse pour le sauvetage de leur Peuple en voie de disparition par le colonialisme de l'État jacobin à l'œuvre depuis plus de deux siècles. C'est la politique choisit en secret par la Datar dans les scénarios de *l'Hudson Institut*. Le tout tourisme qui nous laisse 60.000 précaires et tout autant de presque précaires sur 330.000 habitants, la population actuelle qui a doublé en une trentaine d'années par des apports extérieurs et dont le PIB est fait à plus de 30% par ce tout tourisme qui enrichit les producteurs et les financiers hors sol. Seule une minorité d'intermédiaires tire son épingle du jeu. Les paradoxes ne manquent pas. Le pourcentage des autochtones diminue. L'étiage est envisageable. Leur territoire construit à frais moindre des bâtiments à « valeur locative » comme nulle part ailleurs déchaînant la spéculation immobilière, les fraudes, encourageant la compromission mafieuse. Tout tourisme est synonyme de grande fragilité.

Le principe du Parti salvateur à faire est clair. Il doit être la partie consciente organisée du Peuple Corse, la seule qui a la légitimité de le rassembler pour le sauver par la voie démocratique, les avancées de la démocratie coïncident avec l'avancée du sauvetage. C'est le même combat.

D'ailleurs les premiers reculs du système clans/État jacobin ont été le fait des natios qui bataillaient pour restaurer le suffrage universel bafoué. Ils ont commencé à le faire reculer, l'État complice fermait les yeux. En cas d'échec, un seul coupable : le perdant qui n'a pas su se défendre ou qui n'a pas voulu faire l'effort, les nationalistes. ■

Note : faute de place, je parlerai de la structure du Parti salvateur dans le prochain Arritti.

AVIS DE PUBLICITE
Avis appel à manifestation d'intérêt
selon l'article L 2112-1-4 du CGPPP

COMMUNE D'OTA-PORTO 20150 OTA
Tel : 04 95 26 10 05 - Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE POSTES D'AMARRAGE POUR LES BATEAUX DES CENTRES DE PLONGÉE SUBAQUATIQUE EN BOUTEILLES, DANS LA ZONE DE MOUILLAGE DU PORTO AVEC UN KIOSQUE BILLETTERIE ET UNE AIRE D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

Objet : Selon l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune d'Ota-Porto appelle les opérateurs intéressés à manifester leur intérêt pour l'attribution d'un lot destiné à l'amarrage de 2 bateaux (2 appontements par lots) pour un centre de plongée subaquatique en bouteilles, au départ de la zone de mouillage du Porto, pour la saison touristique.
Nombre de lot : 2 individualisés
Lieu : Zone de mouillage du Porto, selon plan joint au cahier des charges
Durée de l'autorisation : 5 ans, précaire et révocable, non constitutive de droits réels
Occupation limitée annuellement du 01 avril au 30 novembre
Début de l'autorisation : 01 avril 2021
Échéance ultime : 30 novembre 2026
Contraintes techniques : Tous les lots devront être libérés chaque année au 30 novembre et la zone de mouillage vide de tout bateau ou aménagement jusqu'au 01 avril.
Conditions de participation : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Le candidat est invité à fournir un dossier composé de toutes les pièces énumérées dans le règlement de l'appel à candidature et strictement présenté comme spécifié dans le dit règlement.
Information spécifique : La candidature ne pourra porter que sur un seul lot
Redevance : Cette dernière est fixée dans le règlement de la consultation
Critères : Les propositions seront analysées au regard des critères mentionnés au règlement associé au présent avis, et une AOT sera délivrée au candidat selon ces critères.
Mise à disposition du règlement pour chaque lot et des pièces annexes : Mairie d'Ota-Porto
Tel : 04 95 26 10 05 - Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr
Renseignements : Monsieur le Maire
Commune d'Ota-Porto - 20150 OTA
Tel : 04 95 26 10 05 - Courriel : mairie.ota@wanadoo.fr
Dossier à retirer aux jours et heures ouvrables de 9h00 à 11h00 à la mairie d'Ota.
Date ultime de remise de l'offre : 15 mars 2021 à 11 heures
Modalité de dépôt de l'offre : Un exemplaire original et une copie sur clef USB (PDF) sous enveloppe cachetée, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, ou un dépôt en mairie contre récépissé.
Avec mention seulement :
Confidentiel
Ne pas ouvrir
Réponse à appel à manifestation d'intérêt pour une AOT d'amarrage de bateaux de centre de plongée, lot numéro (à préciser).

AVIS DE PUBLICITE
ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/FCS/03/BO
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/03 Fourniture de carburant par cartes accréditives et fourniture et livraison de gazole non routier
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui
- Lot N° 1 - Fourniture de carburant à la pompe par carte accréditive
- Lot N° 2 - Fourniture et livraison de gazole non routier pour les stations expérimentales de l'ODARC sises à Altiani et Migliacciaru
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 60% Lots 1 et 2 : Prix des prestations : Prix au litre et rabais consentis
- 30% Lots 1 et 2 : Valeur technique : Densité du réseau de distribution sur zones de référence
- 10% Lots 1 et 2 : Valeur technique : Qualité des services associés (modalités de suivi de la consommation en carburant et en fioul...)
Remise des offres : 23/02/21 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 03/02/2021
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

ISULA DECAPAGE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 21 MURATELLO
20137 PORTO-VECCHIO
818 912 792 RCS AJACCIO

Par décision du 31 décembre 2020, la Société GRAND SUD SERVICES ENVIRONNEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est à Bonifacio (20169), lieudit Sennola, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 643 271 RCS AJACCIO a, en sa qualité d'associée unique de la Société ISULA DECAPAGE, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société ISULA DECAPAGE au profit de la Société GRAND SUD SERVICES ENVIRONNEMENT, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

Pour vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

ARMOISE AJACCIO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE DES ILES, IMMEUBLE LE MONTE CRISTO, ENTREE D, 20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 8 février 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ARMOISE AJACCIO
Siège social : Résidence des Iles, Immeuble le Monte Cristo, Entrée D, 20000 AJACCIO
Objet social : l'acquisition de tous terrains ou tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Stéphane BONNAFOUX, né le 3 mai 1970 à Fleurance, demeurant à Ajaccio (20000), Résidence des Iles, le Monte Cristo, Entrée D
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les deuxtiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

LE 58
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 58 COURS NAPOLEON 20000 AJACCIO
512590019 Res AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 1er février 2021, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 58 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO, au Centre Commercial Leclerc Grand Ajaccio Baleone, lieudit Baleone, 20167 SARROLA CARCOPINO à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

CARROSSERIE PIETRI
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : Lotissement Piani di gatti
20233 SISCO
888 315 777 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal à la suite des décisions de l'associé unique en date du 08 février 2021, il résulte que :
- Le siège social a été transféré, à compter du 1er février 2021, de Lotissement Piani di Gatti , SISCO (Corse), à Immeuble GAZZO, RN 193, 20600 FURIANI.
En conséquence l'article 4 les statuts de la société font l'objet d'une modification tenant compte du transfert de siège social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

LEIA GHJULIA
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE LES OLIVIERS, AGOSTA PLAGE, 20166 ALBITRECCIA
833 577 547 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 5 août 2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

SCI IN MEMORIA DI
En liquidation Au capital de 500 Euros
Siège social de la Liquidation : Route d'Agliani – Chemin de Corbaja Sottana – 20600 BASTIA

L'assemblée générale, par une décision du 12 Janvier 2021, après avoir entendu le rapport de Ginette GIUDICELLI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur, déchargé le Liquidateur de son mandat et clôture des opérations de liquidation.

A vostra publicità quì

Votre publicité ici
Ange Giovannini
06 81 54 73 98

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262

Attualità, suciale, salute, pulìtica...

U vostru settimanale hè nant'à internet

© Vanina Bellini Cumunicazione

www.arritti.corsica